

Compte rendu de la séance du 17 décembre 2022

Secrétaire(s) de la séance: Bruno BRULIN

Ordre du jour:

Décision modificative chapitre 012

Divers

Délibérations du conseil:

DECISION MODIFICATIVE CHAPITRE 012 (2022_038)

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Budget adopté par délibération du conseil municipal,

Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires,

Madame la Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts à l'article 64 du chapitre 012 du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants il est nécessaire d'effectuer la décision modificative suivante :

Chapitre 011 article 6061 : - 900 €

Chapitre 012 article 6411 : +900 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative.